RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 006/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Alimentation gaz bâtiments Carré Habitat
Rue du Docteur Fréry

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

Les travaux d'alimentation de gaz pour les bâtiments Carré Habitat, rue du Docteur Fréry à Danjoutin, par SAS HAEFELI, 140 avenue Jean Olive 93691 PANTIN.

ARRÊTE

Article 1
La rue du Docteur Fréry sera fermée à la circulation et il y aura suppression du sens interdit pour permettre aux riverains de la fin de rue d'accéder chez eux, pour toute la durée des travaux.

Article 2
La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3
Le présent arrêté prendra effet à la date du **22 janvier 2024 jusqu'au 01 février 2024.**

Article 4
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5
Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- SAS HAEFELI, 140 avenue Jean Lolive, 93691 PANTIN
  2342093813.240301DAC05.01@captidec.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 16 janvier 2024
Le Maire,

Emmanuel FORMET

COMMUNE DE DANJOUTIN

Notifié et affiché le 18 janvier 2024